

Fiche 1 - Introduction

Le propos des trois sociologues (Françoise Liot, Joëlle Perroton, autour de G. Felouzis) est le fruit d'une enquête sur les choix des établissements scolaires par les familles. Ces choix ne relèvent pas uniquement d'un souci d' « efficacité scolaire » mais d'une volonté d'éviter les collèges perçus comme des ghettos, socialement et surtout « ethniquement ». On retrouve au fond dans le collège, l'ensemble des problèmes sociaux qui traversent la société française.

Pour en apporter la preuve, au delà de la seule perception des inégalités et des discriminations, dans la seule académie de Bordeaux, 10% des collèges reçoivent 40% d'élèves immigrés ou issus de l'immigration récente. Cette situation est pourtant « invisible » dans les statistiques officielles de l'Education nationale qui ne mentionnent pas, en vertu du principe d'égalité, l'origine migratoire ou ethnique des individus.

Pourtant la citoyenneté, principe fondateur du lien social, ne résiste pas longtemps dans des contextes scolaires et urbains ségrégués où les individus sont définis le plus souvent par leur origine ethnique et culturelle, bien plus que par leur appartenance à la nation.

Il a donc fallu créer un nouvel outil servant d'indicateur fiable pour évaluer l'origine ethnique des élèves, à partir de l'origine des prénoms croisés avec la nationalité de 144 000 élèves de l'académie de Bordeaux, scolarisés dans 333 établissements pour l'année 2000.

Cette étude sociologique tend à démontrer qu'il existe une forme d' « apartheid » qui n'est pas dû à une politique voulue de séparation des « races » mais à un ensemble de processus sociaux diffus conduisant à une ségrégation ethnique forte.